

Le 30 juin 2022 à 18h 30, 10 élus sont présents, 3 conseillers excusés ont donné pouvoir et 2 absents. le Maire informe de l'ordre du jour.

Le maire constate que le quorum est atteint et propose d'approuver le compte rendu de la séance du 12 mai 2022.

1-Tirage au sort des Jurés d'assise

Il revient aux communes de participer à la constitution de ce jury d'assises, en fournissant une liste préparatoire de trois noms tirés au sort depuis la liste électorale générale de la commune de Capdenac, un seul sera retenu.

Madame LABORIE épouse MOULENES Denise, Monsieur PASQUET Olivier, Madame VIEILLESZAZES-DELRIEU Manon

2-Tarif spécial pour la salle des fêtes

La Compagnie de gendarmerie de FIGEAC organise traditionnellement la fête de sa patronne Sainte Geneviève, et souhaiterait utiliser la salle des fêtes des Jardins à un tarif préférentiel, le conseil vote la location au tarif « association ».

3-Recensement de la population 2023-coordonateur

L'enquête de recensement va avoir lieu à nouveau en 2023, le conseil valide la nomination de Madame Isabelle DESGOUTTES comme coordonnateur, deux agents recenseurs seront recrutés pour la collecte.

4-Budget Energie

Compte tenu de l'explosion des tarifs de l'énergie, le bouclier énergétique ne s'appliquant pas aux collectivités, le maire informe que le budget communal devra absorber une hausse d'environ 17 000 €uros des dépenses d'électricité et informe que le fournisseur d'eau potable demande à augmenter ses tarifs en cours d'année.

5-Tarif boutique éphémère

Une boutique éphémère sera à nouveau organisée dans la tour de Modon, trois semaines en août, ce sont des artisans d'art qui exposent et vendent leurs créations. Le tarif de la location est porté à 7 €uros par semaine.

6-nomenclature comptable M-57

La commune bascule de la nomenclature comptable M-14 vers la nomenclature M-57 au 1^{er} janvier 2023.

La M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

7-Cession au Barry de Vic

Le Maire rappelle la demande d'achat d'une partie du domaine public sur son pas de porte.

Le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2012 avait délibéré favorablement mais la procédure n'avait pu aboutir.

Suite à un changement de propriétaire, le conseil municipal est à nouveau sollicité.

Cette surface n'entrave pas le passage d'accès des berges à la RD840, accès indispensable en cas de crue de la rivière Lot.

Le conseil vote le prix de vente à 2 €/m², toutes les charges revenant au demandeur.

8-Tarifs liés au fonctionnement de l'école

Il s'agit de fixer les tarifs applicables pour l'année scolaire 2022/2023.

Sont reconduits la gratuité des garderies et des activités périscolaires, ainsi que le tarif du transport du mercredi vers Figeac pour le centre de loisirs à 3 €uros.

Le repas de cantine est voté à 2.90€ pour absorber une partie de l'augmentation du fournisseur des repas.

9-Questions Diverses

- Motion de soutien aux salariés grévistes de Figeac émanant de la CGT Ratier, le maire propose de suivre la position du Grand-Figeac en matière de soutien général à l'économie locale.

Agenda

- Marché estival juillet et août le mercredi matin
- Marché nocturne du 11 août
- Enquête publique pour le PLU du 06 septembre au 06 octobre 2022

Le maire lève la séance à 21h15.